

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

« Il y a ce qui dépend de nous, il y a ce qui ne dépend pas de nous » - Epictète, *Manuel*

Préambule

L'apparition de difficultés est un événement normal dans la vie d'une entreprise. Leur anticipation par les dirigeants d'entreprise comme le dépassement d'une situation de déni sont cruciaux pour pouvoir mobiliser en temps utiles les multiples dispositifs et soutiens privés et publics existants.

La constitution fin 2015 d'un réseau régional étendu d'acteurs privés et publics a permis de faciliter l'écoute des dirigeants, l'analyse des difficultés et une prise rapide de décision face aux difficultés rencontrées.

Ce réseau étendu implique la confiance et la confidentialité entre les partenaires. Il contribue également à rompre l'isolement du chef d'entreprise.

Les signataires de la présente charte s'engagent à soutenir ensemble les dirigeants et les entreprises qui rencontrent des difficultés susceptibles d'avoir un impact sur l'activité et sur les emplois de l'entreprise, et à favoriser la prévention de ces difficultés.

La présente charte précise les conditions de cet engagement.

1. Instaurer un réseau d'interlocuteurs privilégiés

Chaque organisation signataire mobilise dans son réseau des interlocuteurs privilégiés pour contribuer à la détection et à l'accompagnement des difficultés des entreprises et des dirigeants.

Ces interlocuteurs privilégiés ont pour mission :

- d'être à l'écoute des entreprises et des dirigeants qui rencontrent des difficultés,
- de leur apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées,
- de les orienter vers les dispositifs d'accompagnement les plus pertinents pour contribuer à la résolution de leurs difficultés.

Ces interlocuteurs privilégiés accompagnent les entreprises et les dirigeants en toute confidentialité, dans le respect des règles de secret professionnel propres à leur activité.

Chaque organisation signataire communique au préfet de région (commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises) les coordonnées téléphonique, électronique et postale de ces interlocuteurs privilégiés pour établir une liste qui sera ensuite diffusée à l'ensemble du réseau. Cette liste est mise à jour régulièrement par le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises.

Pour ce qui concerne les services de l'Etat et les institutions publiques (préfectures, DDFIP, CRP, DIRECCTE, URSSAF, Banque de France, Bpifrance, etc.), la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté s'effectuent dans les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), les commissions des chefs des services financiers (CCSF) et la cellule régionale de veille et d'alerte précoce, selon les procédures qui sont propres à chacune de ces structures.

2. Améliorer la connaissance des dispositifs d'accompagnement

Plusieurs dispositifs fonctionnent dans la région pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés, qu'il s'agisse de problématiques de :

- compétitivité, commerciales, industrielles et stratégiques,
- financement,
- ressources humaines.

Des acteurs s'impliquent par ailleurs dans le soutien psychologique des dirigeants impactés par la gestion des difficultés.

Afin d'améliorer l'efficacité collective, les interlocuteurs privilégiés désignés au titre de la présente charte s'engagent à disposer d'une pleine connaissance de ces dispositifs.

Le préfet de région (commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises) coordonne la conception et la réalisation de supports de communication et de formation interne relatifs à ces dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté, pour que chacune des organisations signataires les relaye au sein de son réseau d'interlocuteurs privilégiés.

Les organisations signataires poursuivent l'identification de nouveaux dispositifs ou de nouveaux acteurs qui pourraient être mobilisés dans le cadre de la présente charte pour contribuer à l'accompagnement des entreprises et des dirigeants confrontés à des difficultés.

3. Communiquer mieux vers les chefs d'entreprise

Pour améliorer la prévention des difficultés, pour inciter les chefs d'entreprises en difficulté à rompre leur isolement, dépasser une situation de déni et changer le regard sur l'échec en considérant que des choses ne dépendent pas d'eux (décalage d'un contrat, malversation d'un client à l'étranger, ...), pour informer ces derniers sur les soutiens publics et privés mobilisables, les signataires de la présente charte organisent individuellement ou collectivement des actions de communication :

- conférences auprès de chefs d'entreprise,
- promotion des dispositifs (guides, sites internet des signataires, ...),
- utilisation des médias comme relais d'informations.

Ces opérations de communication sont menées à une périodicité a minima annuelle.

4. Développer une culture de détection de « signaux faibles »

Plusieurs acteurs privés et publics peuvent être pourvoyeurs de données utilisables en tant que signaux faibles pour aider à détecter les difficultés d'une entreprise.

Les signataires de la présente charte favorisent l'identification des organismes disposant de ces signaux faibles en communiquant leurs coordonnées au préfet de région (commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises), qui cherchera à les associer à la démarche et organiser l'utilisation de ces données, dans le respect des règles de confidentialité propres à ces organismes.

5. Suivi du dispositif

Chaque organisation signataire communique annuellement au préfet de région (commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises) un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées en application de la présente charte. Ce bilan ne comporte pas d'informations individuelles ou nominatives.

Un point régulier est effectué lors des réunions de la commission régionale du suivi de l'économie (CRSE) afin de :

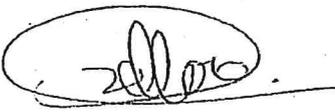
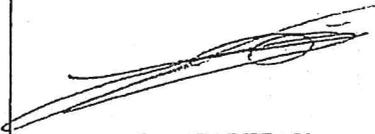
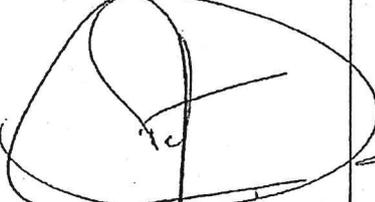
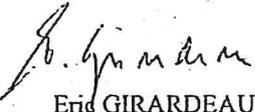
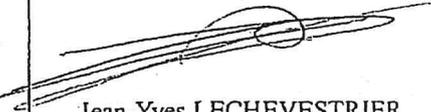
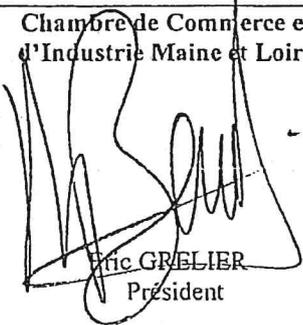
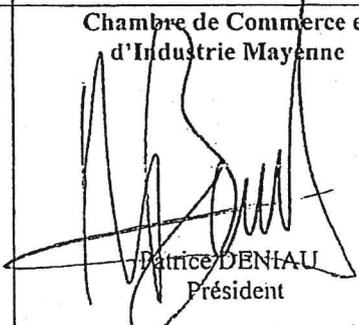
- mesurer les résultats de l'application de la charte ;
- veiller à l'animation du réseau ainsi qu'à l'actualisation des informations ;
- proposer toutes améliorations qui permettraient de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des entreprises.

6. Durée

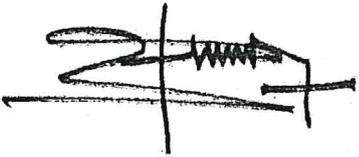
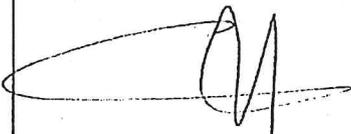
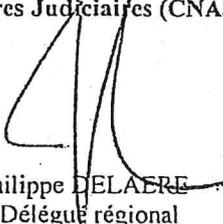
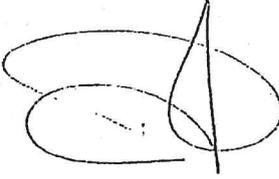
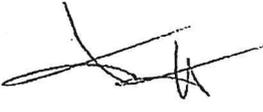
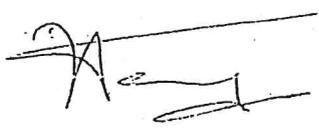
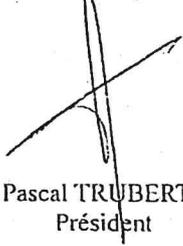
La présente charte entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée de deux ans. Elle sera reconduite après un bilan de son fonctionnement et des résultats atteints.

Fait, à Nantes, le 28 novembre 2019

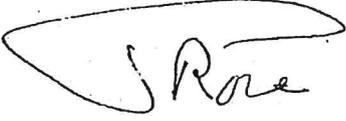
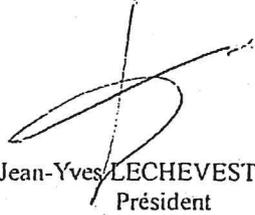
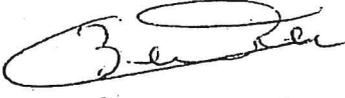
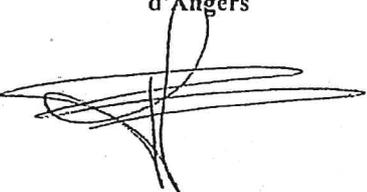
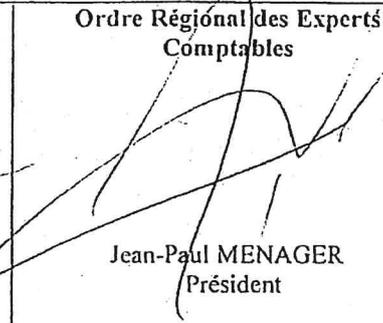
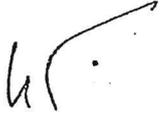
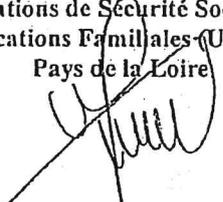
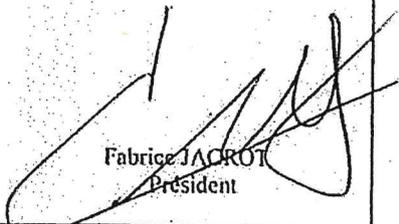
Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

<p>Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA) 44</p>  <p>Claude BOLLORE Président</p>	<p>Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA) 49</p>  <p>Jean CARTEAU Président</p>	<p>Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA) 72</p>  <p>Présidente</p>
<p>Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA) 85</p>  <p>Michel CAILLET Président</p>	<p>Association Régionale Agréée des Membres des Professions Libérales de Loire-Atlantique (ARAMPPLA)</p>  <p>Benoît TOSTIVINT Président</p>	<p>Banque de France</p>  <p>Hassiba KAABECHE Directrice régionale</p>
<p>BPIFRANCE</p>  <p>Mathieu DEFRESNE Directeur régional</p>	<p>Caisse des Dépôts et Consignations</p>  <p>Philippe JUSSERAND Directeur régional</p>	<p>Centre d'Information pour la Prévention des Difficultés des Entreprises (CIP 44)</p>  <p>Eric GIRARDEAU Président</p>
<p>Centre d'Information pour la Prévention des Difficultés des Entreprises (CIP 49)</p>  <p>Jean-Yves LECHEVESTRIER Président</p>	<p>Centre d'Information pour la Prévention des Difficultés des Entreprises (CIP 53)</p>  <p>Blaise ZAGO Président</p>	<p>Centre de Gestion Agréé de Loire- Atlantique (CGALA)</p>  <p>Daniel GRAIZ Président</p>
<p>Centre des Jeunes Dirigeants des Pays de la Loire</p>  <p>Cyrille BEILLEVERT Président</p>	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie Maine et Loire</p>  <p>Eric GRELIER Président</p>	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie Mayenne</p>  <p>Patrice DENIAU Président</p>

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

<p align="center">Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St Nazaire</p>  <p align="center">Yann TRICHARD Président</p>	<p align="center">Chambre de Commerce et d'Industrie Sarthe</p>  <p align="center">Noël PEYRAMAYOU Président</p>	<p align="center">Chambre de Commerce et d'Industrie Vendée</p>  <p align="center">Arnaud RINGEARD Président</p>
<p align="center">Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire (CMAR)</p>  <p align="center">Joël FOURNY Président</p>	<p align="center">Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)</p>  <p align="center">Alain DURAND Président</p>	<p align="center">Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pays de la Loire (CAPEB)</p>  <p align="center">Michel BROCHU Président</p>
<p align="center">Confédération des PME des Pays de la Loire (CPME)</p>  <p align="center">Olivier MORIN Président</p>	<p align="center">Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ)</p>  <p align="center">Philippe DELAERE Délégué régional</p>	<p align="center">Conseil Régional</p>  <p align="center">Paul JEANNETEAU Vice-Président</p>
<p align="center">Direction régionale des Douanes et des Droits Indirects</p>  <p align="center">Michel MARIN Directeur régional</p>	<p align="center">Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP)</p>  <p align="center">Véronique PY Directrice régionale</p>	<p align="center">ÉCOUTE ENTREPRENEUR 44</p>  <p align="center">Joël PAVAGEAU Président</p>
<p align="center">Fédération Bancaire Française des Pays de la Loire</p>  <p align="center">Valérie TAMAGNY-FERRIER Présidente</p>	<p align="center">Fédération Française du Bâtiment (FFB) Pays de la Loire</p>  <p align="center">Régis ROUSSEAU Président</p>	<p align="center">Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) Pays de la Loire</p>  <p align="center">Pascal TRUBERT Président</p>

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

<p>France Active Pays de la Loire</p>  <p>Paul ROSE Président</p>	<p>GEST'ANJOU</p>  <p>Jean-Yves LECHEVESTRIER Président</p>	<p>Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)</p>  <p>PO Alain BERNIER Claude COCHONNEAU Président</p>
<p>MEDEF des Pays de la Loire</p>  <p>Samuel TUAL Président</p>	<p>Mutualité Sociale Agricole (MSA) 44 - 85</p>  <p>Bernard LEVACHER Président</p>	<p>Ordre des Avocats au Barreau d'Angers</p>  <p>Maître Monika PASQUINI Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</p>
<p>Ordre des Avocats au Barreau de Nantes</p>  <p>Maître Bruno CARRIOU Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</p>	<p>Ordre Régional des Experts Comptables</p>  <p>Jean-Paul MENAGER Président</p>	<p>Préfecture des Pays de la Loire</p>  <p>Claude d'HARCOURT Préfet de région</p>
<p>Réseau Entreprendre Vendée</p>  <p>Nicolas DUBOIS Président</p>	<p>Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) Pays de la Loire</p>  <p>Jean-Marie GUERRA Directeur général</p>	<p>Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Pays de la Loire</p>  <p>Fabrice JACROT Président</p>
<p>Union des Entreprises de Proximité (UEP) Pays de la Loire</p>  <p>Georges DARTHEVEL Président</p>	<p>60000 rebonds</p>  <p>Philippe FOURQUET Président Grand Ouest</p>	<p>Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC)</p>  <p>Madame Kristell DICHARRY Présidente CRCC Ouest Atlantique</p>

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

**Groupement de prévention Agréé
Pays de la Loire (GPA)**



Monsieur Olivier MORIN
Président du GPA Pays de la Loire

A Nantes, le 17/03/2022